

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 51/2019/84177/01:1

DATE DU CONTRÔLE 31/12/2019
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue de l'Hôpital 42 - 6200 Châtelet

AGENT VISITEUR Benjamin Grossen
TYPE DE CONTRÔLE Visite périodique (Art. 271)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue de l'Hôpital 42 - 6200 Châtelet
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Propriétaire Angelini Analisa
Responsable des travaux non communiqué
Dérogations applicables/appliquées Art. 271bis
Revisite Certinergie Revisite Certinergie
Références du PV précédent 51/2019/81315/01

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 6035891
Index jour/nuit 67833,5/
Type de raccordement aérien
Câble compteur - tableau XVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 40A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 2 | Nombre de circuits 18

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	Piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	15,41	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentiels et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (M Ω)	5,38

CONCLUSION : CONFORME



A la date du 31/12/2019, l'installation électrique de Rue de l'Hôpital 42 - 6200 Châtelet est conforme au Règlement Général des Installations Electriques. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes. Le ou les schémas unilinaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation. Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 31/12/2044.

Signature de l'agent